



Strasbourg, 15 mars 2022

CDL-PL-OJ(2022)001ann-rev
Or. Engl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

130th SESSION PLÉNIÈRE

VENISE | ZOOM en ligne

Vendredi 18 mars 2022 (10:00-17:00)

Samedi 19 mars 2022 (10:00-12:30)

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ RÉVISÉ

CETTE SESSION PLÉNIÈRE SE DÉROULERA DANS UN FORMAT HYBRIDE.

***LES MEMBRES PARTICIPENT À VENISE
(SCUOLA GRANDE SAN GIOVANNI EVANGELISTA)***

OU

***EN LIGNE PAR LE BIAIS DU ZOOM
(LES LIENS SERONT ENVOYÉS EN TEMPS VOULU)***

Vendredi, 18 mars 2022

10:00-11:30

*Adoption de l'ordre du jour
Communication du Président
Communication du Bureau élargi
Communication du Secrétariat
Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe
Suivi des avis antérieurs de la Commission de Venise*

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Communication du président

La Présidente présentera ses activités récentes ([CDL\(2022\)009](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 17 mars 2022.

4. Communication du Secrétariat

5. Coopération avec le Comité des Ministres

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission aura un échange de vues avec l'Ambassadeur Maria Spassova, Représentant permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, et l'Ambassadeur Christian Meuwly, Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Rik Daems, ancien président de l'Assemblée parlementaire (en ligne), et Mme Alexandra Louis, de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

L'avis sur la réforme constitutionnelle au Bélarus et sa conformité aux normes du Conseil de l'Europe, et le rapport sur les procédures internes de ratification et de dénonciation des traités internationaux entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire (voir points 11 et 18).

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs régionaux et locaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Gudrun Mosler-Törnström, présidente de la Commission de suivi du Congrès, (en ligne) sur la coopération avec le Congrès.

8. Échange de vues avec la Regione del Veneto

La Commission est invitée à avoir un échange de vues avec M. Cristiano Corazzari, ministre régional de la culture de la Regione del Veneto.

9. Suivi des avis antérieurs de la Commission de Venise

La Commission sera informée du suivi des avis suivants (voir document ([CDL\(2022\)007](#)) :

- Albanie : Suivi du mémoire *amicus curiae* sur la compétence de la Cour constitutionnelle concernant la validité des élections locales ([CDL-AD\(2021\)037](#))
- Kazakhstan : Suivi de l'avis sur le projet de loi "sur le Commissaire aux droits de l'homme" du Kazakhstan ([CDL-AD\(2021\)049](#))
- République de Moldavie : Suivi du mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la République de Moldova sur les implications constitutionnelles de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) (Convention d'Istanbul) ([CDL-AD\(2021\)044](#))
- Serbie : Suivi de l'avis d'urgence sur le projet révisé d'amendements constitutionnels concernant le système judiciaire ([CDL-AD\(2021\)048](#)) et de l'avis d'urgence sur le projet révisé de loi sur le référendum et l'initiative populaire ([CDL-AD\(2021\)052](#)).

11:30-11:45

Pause café

11:45-12:30

Discussion et adoption des avis sur les différents pays

10. Arménie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Karen Andreasyan, Ministre de la Justice d'Arménie (en ligne), et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2022\)006](#)) (TG/TvD/is) sur les projets de loi portant modification de la loi constitutionnelle sur le code judiciaire et de la loi constitutionnelle sur la Cour constitutionnelle d'Arménie ([CDL-REF\(2022\)003](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Bussjäger, M. Grabenwarter, Mme Hermanns et M. Gerhard Reissner (Expert DGI). Cet avis a été demandé par le ministre de la Justice d'Arménie le 16 décembre 2021.

L'avis a été préparé au titre du [mécanisme de réponse rapide](#) dans le cadre du programme conjoint UE/CoE "[Partenariat pour la bonne gouvernance](#)", cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

11. Bélarus

La Commission est invitée à approuver l'avis provisoire urgent ([CDL-PI\(2022\)002](#)) (TP/SGM/ba) sur la réforme constitutionnelle ([CDL-REF\(2022\)007](#)), élaboré sur la base des commentaires de MM. Alivizatos, Dimitrov, Mathieu, Petrov et Tuori. Cet avis intérimaire urgent a été demandé par le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 26 août 2021 et a été émis le 21 février 2022 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

12:30-14:30

Pause déjeuner

14:30-15:30

Discussion et adoption des avis sur les différents pays

12. Chili

La Commission est invitée à procéder à un échange de vues avec Mme Maria Elisa Quinteros Cáceres, présidente de la Convention constitutionnelle, et M. Juan Castro Prieto, sénateur, République du Chili, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)013](#)) (SGM/SK/no/sch) sur l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle Constitution (voir procédure d'élaboration d'une Constitution Loi n° 21.200 du 24 décembre 2019 [CDL-REF\(2022\)010](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Castella Andreu, M. Carozza, Mme Otálora Malassis, M. Tuori et Mme Hanna Suchocka (présidente honoraire de la Commission de Venise). Cet avis a été demandé par le Président du Sénat du Chili le 4 janvier 2022. La réunion conjointe des sous-commissions sur les institutions démocratiques et l'Amérique latine examinera ce projet d'avis lors de leur réunion hybride du 17 mars 2022.

13. Kosovo

Document conceptuel sur la sélection des juges et des procureurs et projets d'amendements à la constitution

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Albulena Haxhiu, ministre de la Justice du Kosovo, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)005](#)) (Sc/GiD/is) sur le Document conceptuel sur l'évaluation de l'intégrité des juges et des procureurs et les projets d'amendements à la constitution ([CDL-REF\(2022\)005](#)) et ([CDL-REF\(2022\)006](#)), élaboré sur la base des commentaires de Mme McMorrow, M. Pinelli et M. Vilanova Trias. Cet avis a été demandé par la Ministre de la Justice du Kosovo le 25 octobre 2021. La Sous-Commission de la Justice examinera ce projet d'avis lors de sa réunion hybride du 17 mars 2022.

15:30-15:45

Pause café

15:45-17:00

Discussion et adoption des avis sur les différents pays

Projet révisé d'amendements à la loi sur le Conseil des procureurs du Kosovo

La Commission est invitée à avoir un échange de vues avec Mme Albulena Haxhiu, ministre de la Justice du Kosovo, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)003](#)) (GiD/ba) sur le projet révisé d'amendements à la loi sur le Conseil des procureurs du Kosovo ([CDL-REF\(2022\)009](#)), élaboré sur la base des commentaires de MM. Gaspar, Nicolatos et James Hamilton (ancien membre suppléant, expert). Cet avis a été demandé par la Ministre de la Justice du Kosovo le 24 février 2022.

Les projets d'avis pour le Kosovo ont été préparés au titre du [mécanisme de coordination de l'expertise](#) dans le cadre du programme conjoint UE/CoE "[Facilité Horizontale II](#)", cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

14. Liban

La Commission est invitée à procéder à un échange de vues avec M. Henry Houry, ministre de la Justice du Liban, sur le projet d'avis ([CDL-PI\(2022\)003](#)) relatif au projet de loi modifiant le décret-loi n° 150/1983 sur l'organisation du pouvoir judiciaire (voir note d'information [CDL-PI\(2022\)003](#)). Cet avis a été demandé par le précédent ministre de la Justice le 6 septembre 2021.

19:30

*Dîner à l'hôtel Salute Palace
Dorsoduro 222 Venezia, Fondamenta de Cà Balà
www.salutepalace.com*

Samedi 19 mars 2022

10:00-11:00 *Discussion et adoption des avis sur les différents pays*

15. Croatie

La Commission est invitée à procéder à un échange de vues avec M. Ivan Malenica, ministre de la Justice et de l'Administration publique de Croatie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)002](#)) (MJ/tcf) sur l'introduction de la procédure de renouvellement de l'habilitation de sécurité par le biais d'amendements à la loi sur les tribunaux ([CDL-REF\(2022\)001](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Cameron, M. Kuijjer et M. Gaspar. Cet avis a été demandé par le ministre de la Justice et de l'Administration publique de Croatie le 14 décembre 2021. La Sous-commission de la justice examinera ce projet d'avis lors de sa réunion hybride du 17 mars 2022.

16. Roumanie

La Commission est invitée à avoir un échange de vues avec M. Nelu Ciobanu, Secrétaire d'État de Roumanie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2022\)010](#)) (TvD/TG/ba) sur le projet de loi sur le démantèlement de la section d'enquête sur les infractions pénales au sein du système judiciaire ([CDL-REF\(2022\)008rev](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Scholsem, M. Tuori, M. Johan Hirschfeldt (ancien membre suppléant, expert) et Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire de la Commission de Venise). Cet avis a été demandé par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 1er février 2022. La Sous-commission de la Justice examinera ce projet d'avis lors de sa réunion hybride du 17 mars 2022.

17. Ukraine

Le Bureau a décidé de reporter l'examen des points relatifs à l'Ukraine compte tenu de la situation actuelle. Le 1er mars 2022, la Présidente de la Commission a fait une déclaration publique, qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.venice.coe.int/webforms/events/?id=3303>.

11:00-11:15	<i>Pause café</i>
11:15-12:15	<i>Études et rapports</i>
	<i>Adoption du rapport annuel d'activités 2021</i>
	<i>Informations sur les conférences et séminaires</i>
	<i>Rapport de la réunion hybride de la Sous-Commission sur l'Amérique</i>
<i>Latine</i>	<i>Rapport de la réunion hybride de la Sous-Commission de la Justice</i>

18. Rapport sur les Procédures nationales de ratification et de dénonciation des traités internationaux

La Commission est invitée à examiner en vue de son adoption le rapport ([CDL\(2022\)011](#)) (PG/vl) sur les procédures internes de ratification et de dénonciation des traités internationaux, établi sur la base des commentaires de Mme Bílková, M. Carozza, Mme Anne Peters (ancien membre, expert) et M. Jakob Mühlfelder (expert). Ceci a été demandé par le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 4 mai 2021.

19. Compilation concernant la sécurité juridique

La Commission sera invitée à approuver la compilation concernant la sécurité juridique ([CDL\(2022\)014](#)) (PG/tcf).

20. Adoption du rapport annuel d'activités 2021

La Commission est invitée à examiner en vue de son adoption le projet de rapport annuel d'activités 2021 ([CDL\(2022\)012](#)).

21. Informations sur les conférences et séminaires

La Commission sera informée des résultats et des conclusions de :

- Conférence des Présidents des Cours suprêmes des Etats membres de l'UE qui s'est tenue à Paris le 21 février 2022.

22. Rapport de la réunion hybride conjointe de la sous-commission des institutions démocratiques et de l'Amérique latine (17 mars 2022)

Le président de la réunion informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion tenue le 17 mars 2022.

[Lien vers l'ordre du jour annoté](#)

23. Rapport de la réunion hybride de la sous-commission de la magistrature (17 mars 2022) avis

Le président de la réunion informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion tenue le 17 mars 2022.

[Lien vers l'ordre du jour annoté](#)

12:15-12:30	<i>Autres sujets Session de clôture</i>
-------------	---

24. Autres activités

25. Dates des prochaines Sessions

131 st Session plénière	17-18 juin 2022
132 nd Session plénière	21-22 octobre 2022
133 rd Session plénière	16-17 décembre 2022

Veuillez noter que les réunions des sous-commissions auront lieu la veille de la session plénière.

N.B. Mme Jayne Aparicio, Jayne.Aparicio@coe.int et Mme Haifa Addad (Haifa.Addad@coe.int) sont les assistantes responsables de l'organisation pratique de la session plénière. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les contacter.

Mme Aparicio peut être contactée au numéro suivant : +33 6 03 51 72 14